



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 DECEMBRE 2014

Affiché le 19 Décembre 2014

Etaient présents : 23

M. Daniel BOUCHET, Mmes et MM Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Fabienne BERTHOUD, Pascal TISSOT, Michèle TRAON, Yann BEDONI, Louis JACQUEMOUD, Françoise LEVESQUE, Catherine CHALLANDE, Didier GERMAIN, Louis-Jean REVILLARD, Séverine CHAFFARD, Cédric FERRATON, Séverine VALLET, Emilie MIGUET, Aurélien HUMBERT, Dorine PEREZ-RAPHOZ, Romain BOUCHET, Nathalie VESIN, Frank GIBONI, Sylvie MERMILLOD, Marie-Louise JACQUET.

Ont donné procuration : 3

Mmes et MM Nicole RAVIER, Cédric DECHOSAL, Alain LARRAS.

Etait absent excusé: 1

M. Christian BUNZ.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 28 Novembre 2014.

Monsieur Didier GERMAIN a été désigné Secrétaire de séance.



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le déroulement de l'ordre du jour pour permettre de libérer Monsieur PONCELET de l'Office National des Forêts (ONF) plus tôt. La présentation du Bistrot des Ponts sera faite après.

✓ **Approbation du Procès-Verbal du 6 Novembre 2014**

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité,** le Procès-Verbal de la séance du 6 novembre 2014.

FORET

✓ **Approbation du projet d'Aménagement Forestier de la Commune pour la période 2014/2033**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- APPROUVE la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé,
- DONNE mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000, aux sites inscrits et aux monuments historiques.

Monsieur PONCELET de l'ONF rappelle que la forêt communale de Cruseilles sera déficitaire chaque année de 14 434 € : ce déficit s'explique par la récolte du bois mûr ainsi que les travaux de replantation.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur PONCELET pour son intervention.



✓ **Présentation du projet de réhabilitation du Bistrot des Ponts**

Monsieur BACINO rappelle quelques éléments concernant le projet de réhabilitation du Site des Ponts de la Caille :

- Il s'agit d'un groupement de commandes constitué par trois collectivités : le Conseil Général de la Haute-Savoie, les Communes de Cruseilles et d'Allonzier la Caille.
- Des modifications ont été apportées concernant l'accès au Pont. L'accès actuel est provisoire en attendant la réalisation d'un giratoire.
- Les travaux devront être achevés courant Mai 2015 afin de permettre l'ouverture du site au grand public avant la période estivale.

L'acquisition de la Maison CYR par la Commune va permettre de réaliser un parking. Il est précisé que le 5 Décembre aura lieu la signature d'une promesse de vente pour l'acquisition de la pizzeria TISON, afin de réaliser le giratoire.

En parallèle à ce chantier, la Commune de Cruseilles travaille sur la réhabilitation du Bistrot des Ponts. Peter WENDLING, Architecte, présente le projet tel que revu par la nouvelle équipe :

- Deux WC accessibles handicapés sont prévus à l'extérieur du bâtiment,
- Une boutique au rez-de-chaussée. L'objectif est d'améliorer les performances thermiques de l'enveloppe. La surface de vente sera en « L » pour la vente de souvenirs/produits locaux pour les touristes. Des portes ouvrantes sont prévues pour faciliter l'accès de tous au bâtiment.
- Un logement de fonction sera créé à l'étage et sous les combles avec une salle-de-bain, des rangements d'appoint et deux chambres sur une surface d'environ 76 m².
- Le sous-sol servira d'entrepôt de stockage avec un accès par escalier. Il donne côté clairière. La création d'une bonne hauteur sous plafond est nécessaire pour pouvoir bien exploiter le sous-sol avec la création d'un dallage. La voûte sera laissée en l'état.

D'une manière générale, ce projet nécessite peu de gros travaux mais beaucoup de travaux en sous-œuvre. Il s'agit d'un projet modeste mais il faut prévoir une évolution du site touristique.

Outre les travaux nécessaires, il faudra également prendre en compte des éléments non prévus comme l'ensemble des aménagements extérieurs (qui évolueront en fonction de l'attractivité du site), un éventuel rideau métallique pour l'accès au commerce ou encore un nouvel agencement de la boutique, selon les attentes des touristes.

Monsieur WENDLING précise que l'ouverture des chantiers aura lieu courant mai et le Bistrot devrait être ouvert au public pour le second semestre 2015.

Suite à cette présentation, des questions sont posées :

- Pascal TISSOT précise que suite à des négociations, l'Etat va surement autoriser le report de la réalisation des travaux pour percevoir la subvention « 1% Paysage » à septembre/octobre 2015 au lieu du mois de mars.

- Frank GIBONI : *la surface prévue pour la clientèle sera-t-elle suffisante pour accueillir des cars de touristes ?*
Réponse : L'objectif n'est pas d'accueillir des cars entiers de touristes, mais de proposer un point de vente de restauration rapide. Avec 45 m², il n'y a pas de surface de préparation, il y aura uniquement un point de vente de produits de consommation courante.
- Bernard DESBIOLLES : *comment se fera l'accès des véhicules pour les livraisons si le stockage se fait en sous-sol ?*
Réponse : Au départ, il était question d'installer des monte-charges pour faciliter les livraisons. Mais aujourd'hui le projet a évolué et il y aura peu de stockage puisqu'il est prévu de vendre des produits frais.
- Louis JACQUEMOUD : *les sanitaires extérieurs seront-ils indépendants ?*
Réponse : Oui, des branchements indépendants sont prévus entre le bâtiment et les WC.
- Aurélien HUMBERT : *les WC seront-ils ouverts durant l'hiver ?*
Réponse : Cette question est à étudier car en cas d'ouverture il faut prendre en considération le risque de gel et les problèmes liés à la gestion du Bistrot.



MARCHES PUBLICS

✓Extention et réhabilitation du Complexe Sportif des Ebeaux-Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet d'extension et de réhabilitation du Complexe Sportif des Ebeaux a été notifié le 31 Décembre 2013. Il s'agit d'un marché forfaitaire conclu à titre provisoire sur la base du montant prévisionnel des travaux estimé à 7 256 000 € HT avec le groupement d'Architectes AER. Le montant de la rémunération provisoire est quant à elle fixée à 870 720 € HT.

L'objet du présent avenant n°1 consiste à réajuster le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite à la diminution de programme demandée par la maîtrise d'ouvrage. En effet, le montant de l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux est passé de 7 256 000 € HT programme initial à 4 000 000 € HT suite à sa modification.

Il convient donc de réajuster la rémunération du maître d'œuvre sur ces nouvelles bases, en tenant compte des honoraires déjà versés pour les prestations globales déjà réalisées et de la nécessaire adaptation du projet au nouveau programme. Le nouveau montant de la rémunération provisoire est fixé à 613 781,80 € HT.

Monsieur le Maire précise que des négociations sont en cours avec la CCPC. Un accord de principe a été donné pour que l'équipement devienne à terme intercommunal. Divers arguments sont avancés :

- la construction et la gestion de gymnase associées à un collège constituent généralement la première compétence confiée à l'intercommunalité

- par ailleurs, cet équipement est principalement utilisé par les élèves et par les associations de Cruseilles et environs. Il semble normal que le bâtiment soit géré à l'échelle intercommunale.

Si la CCPC venait à prendre en charge les travaux du nouveau gymnase, la Commune pourrait de son côté réhabiliter l'ancien équipement et lui donner un caractère polyvalent.

Diverses questions sont posées :

- Sylvie MERMILLOD : *le projet étant réduit, qu'en sera-t-il du parking ? Si le parking est dans la tranche conditionnelle du projet cela veut dire qu'il ne sera pas obligatoirement réalisé ?*

Réponse : Avec le projet du gymnase initial, il était prévu un parking sous-terrain en plus du parking en surface. Aujourd'hui le projet étant modifié, la configuration n'est plus la même donc le parking sous-terrain n'est pas forcément la meilleure solution (il y a moins d'emprise au sol). D'autres solutions sont en cours de réflexion dans l'objectif de réaliser les 90/95 places prévues.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- ACCEPTE la proposition d'avenant n°1 relative au réajustement de la maîtrise d'œuvre sur le nouveau montant du coût prévisionnel des travaux, soit 613 781,80 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre cité en objet et à le notifier au cabinet AER Architectes, mandataire du groupement.

✓ Réhabilitation et mise en conformité accessibilité de la Mairie- Consultation de maîtrise d'œuvre

La restructuration de la Mairie de Cruseilles doit permettre un meilleur accueil du public, notamment des personnes à mobilité réduite, des services et des élus, pour correspondre à l'évolution de la Commune.

Ce projet répond aux besoins suivants :

- Mettre en application la loi du 11 Février 2005 relative à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) qui précise que « *les établissements recevant du public (...) doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le handicap* »,
- Réorganiser les locaux d'une manière plus fonctionnelle pour faciliter les actions des services, clarifier l'organisation de la Mairie et insuffler une nouvelle dynamique à l'image de la Commune,
- Accueillir dans de bonnes conditions les mariages, les réunions du Conseil Municipal, les réunions de travail des élus, par la répartition des espaces et une certaine polyvalence de la Mairie,
- Remettre les locaux aux normes actuelles (électrique...) et améliorer l'isolation phonique et thermique,

L'enveloppe prévisionnelle de cette opération est inscrite au plan pluriannuel d'investissements (PPI) pour 1 million d'euros.

Le planning opérationnel prévoit un démarrage des travaux à compter du premier trimestre 2016 pour une durée de 12 à 15 mois.

Suite à cette présentation du projet, des questions sont posées :

- Cédric DECHOSAL (question lue par Sylvie MERMILLOD) : *en 2012 un diagnostic énergétique a été réalisé. Il était question de 112 000 € de travaux (remplacement de la chaudière à gaz, changement du vitrage...). La différence avec le million d'euro prévu parait énorme. Comment justifier cet écart ?*

Réponse : L'objectif de ce projet est de réaliser un bâtiment fonctionnel et de caractère pour accueillir les citoyens dans de bonnes conditions. Il s'agit d'une opération lourde visant à rénover et réhabiliter la totalité de ce bâtiment, et non de procéder par « petits bouts » sans vision de cohérence d'ensemble.

- Nathalie VESIN : *est-ce judicieux de rénover la Mairie en sachant que le devenir des Communes n'est pas assuré, notamment avec le développement des intercommunalités ?*

Réponse : La Commune de Cruseilles n'a pas vocation à disparaître, les travaux sont donc justifiés.

- Sylvie MERMILLOD : *peut-on être sûr que ce projet ne prendra pas le dessus sur d'autres projets prioritaires ?*

Réponse : Ce projet est inscrit dans le plan pluriannuel d'investissements (PPI). Il n'y a donc pas de risques pour les autres projets qui sont également budgétés.

Le Conseil Municipal, **par 21 voix pour** (5 abstentions), donne son accord pour le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation et la mise en conformité accessibilité de la Mairie, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette procédure.

✓ **Travaux d'aménagement par la CCPC secteurs Routes de l'Arthaz, de l'Usine, de Becon, de La Molière et de Malperthuy– Travaux d'Aménagement de voirie, d'espaces verts et de signalisation par la Commune : constitution d'un groupement de commandes de maîtres d'ouvrages (Art 8 du Code des Marchés Publics)**

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) envisage des travaux de réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées, d'adduction d'eau potable et d'aménagement d'aires de collectes de déchets à Cruseilles sur certains secteurs : Route de l'Arthaz, de l'Usine, de Becon, de La Molière et route de Malperthuy.

La Commune de Cruseilles souhaite quant à elle y réaliser des aménagements de voirie, d'espaces verts et de signalisation.

Pour des motifs techniques, économiques et afin de faciliter la réalisation conjointe de ces deux chantiers projetés dans les secteurs énoncés ci-dessus, les deux maîtres d'ouvrage ont décidé de recourir aux consultations collectives prévues par l'article 8 du Code des Marchés Publics en vue de confier à un même prestataire chacune des missions et marchés nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux.

Il est donc nécessaire de constituer entre la CCPC et la Commune de Cruseilles, un groupement de commandes de maîtres d'ouvrage qui aura pour mission de procéder à l'organisation des consultations et passations des marchés.

La convention de groupement établie définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes de maîtres d'ouvrage et propose que la Communauté de Communes soit coordinateur du groupement.

- Nathalie VESIN : *est-on sûr que les 30 % de logements sociaux à réaliser seront respectés dans les deux projets ?*

Réponse : Oui, ce pourcentage sera respecté. Par ailleurs, il est prévu une modification du PLU qui pourrait permettre la réalisation de logements sociaux supplémentaires dans le projet de logements « Franco-Suisse ».

- Pascal TISSOT ajoute que le groupe Franco-Suisse va verser à la Commune 400 000 € courant Décembre, comme indiqué lors du dépôt du permis.

- Nathalie VESIN : *les routes vont-elles être remises en état ? Car elles sont déjà bien abîmées ?*

Réponse : Il est effectivement prévu la reprise intégrale de la Voirie et des Réseaux Divers (VRD), c'est bien là l'objet de ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- DONNE son accord pour constituer entre la CCPC et la Commune de Cruseilles un groupement de commandes de maîtres d'ouvrages selon les dispositions de l'article 8 du Code de Marchés Publics en vue de réaliser un projet global d'aménagements de voirie divers.

- DONNE son accord pour établir une convention de groupement définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes de maîtres d'ouvrages.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de groupement.

✓ Groupement de commandes de maîtres d'ouvrages pour des travaux d'aménagements divers secteurs Routes de l'Arthaz, de l'Usine, de Beccon, de La Molière et de Malperthuy. Désignation du représentant de la Commune de Cruseilles à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et de son suppléant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du groupement de commandes de Maîtres d'Ouvrages constitué entre la Commune de CRUSEILLES et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour la réalisation conjointe des travaux d'aménagements divers, la convention de groupement fixe la composition de la Commission d'Appel d'Offres du groupement : à cet effet, doit être désigné un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de CRUSEILLES et son suppléant.

Il a ensuite été procédé aux votes qui ont donné les résultats suivants :

<u>MEMBRE TITULAIRE :</u>		<u>MEMBRE SUPPLEANT :</u>	
VOTANTS :	26	VOTANTS :	26
BOUCHET Daniel	26	DESBIOLLES Bernard	26

M. Daniel BOUCHET et M. Bernard DESBIOLLES ayant obtenu la majorité absolue, ont été élus respectivement membres titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes de Maîtres d'ouvrages pour l'opération désignée ci-dessus.

FINANCES

✓ **Décision Modificative N°3- Budget Principal**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte les virements de crédits ci-après :

Chapitres et articles	Désignation	Dépenses	Recettes
014 739113	Atténuation de produits Reversements conventionnels de fiscalité	7 944€ 7 944 €	
65 6554	Autres charges de gestion courante Contributions aux organismes de regroupement	200 € 200 €	
67 6718	Charges exceptionnelles Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300 € 300 €	
022	Dépenses imprévues	-8 444 €	
10 10223	Dotations, fonds divers et réserves T.L.E	20 000 € 20 000 €	
020	Dépenses imprévues	-20 000 €	
	TOTAL GENERAL	0,00 €	

✓ **Subventions 2014**

Après avoir examiné les demandes de subventions, le Conseil Municipal :

- VOTE, **à l'unanimité** au titre de l'année 2014 les subventions ci-après :

*Monsieur Yann BEDONI n'a pas pris au vote pour la subvention du Football Club.
Monsieur Didier GERMAIN n'a pas pris au vote pour la subvention du CODC.*

- **Téléthon** **500 €**
Lutte contre la maladie, avec comme objectif la guérison des pathologies évolutives et lourdement invalidantes
- **Togo Lait** **300 €**
Projection de courts métrages lors du festival du court métrage « Le jour le plus court » sur la thématique de la solidarité internationale
- **Les Den's de Sable** **350 €**
Participation au rally-raid humanitaire 4L Trophy avec comme objectif d'aider les enfants démunis du Maroc en fournissant du matériel éducatif
- **Jeunes Sapeurs Pompiers** **1 000 €**
Pérenniser la section des Jeunes Sapeurs Pompiers de Cruseilles

- **Collège Louis Armand** **1 000 €**
Sensibilisation des Jeunes et des Parents sur les thèmes Hygiène et Citoyenneté
- **Cinébus** **1 000 €**
Subvention pour le maintien de l'activité « Cinéma » de Cruseilles
- **Comité des Fêtes** **1 500 €**
Subvention pour le développement d'activités sur la Commune
- **Association de Pêche des Eaux Closes** **1 500 €**
Participation aux frais d'organisation du 14 Juillet 2014
- **VTT'Athlon** **1 000 €**
Valoriser Cruseilles, notamment les sites des Dronières et du Salève à travers une compétition sportive
- **CODC** **2 000 €**
Organisation de marches nordiques pour valoriser Cruseilles et soutien à l'association « Laurette Fugain » qui lutte contre la leucémie.
- **Club de Tennis de Table** **1 500 €**
Soutien au Salon des vins et produits régionaux pour l'achat de matériel sportif
- **Football Club** **2 000 €**
Maintenir et pérenniser la formation des jeunes sportifs durant leur scolarité avec des éducateurs diplômés
- **Mercredi Neige** **500 €**
Sortie ski et surf pour les enfants de Cruseilles et environs
- **Ski Club** **1 000 €**
Sorties et cours de ski et surf pour les habitants de Cruseilles et environs avec des encadrants formés.

- ANNULE les crédits non utilisés par la Cantine Scolaire - 11 664,05 €

- Et les TRANSFERE sur la ligne « Réserve » + 11 664,05 €

- PRECISE que les crédits nécessaires au versement des subventions seront prélevés sur la ligne « Réserve » de l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé » du Budget 2014.

- Frank GIBONI : *il faudrait envisager de subventionner directement les associations et/ ou fondations par la Commune plutôt que d'accorder une subvention à une association qui elle-même subventionne une fondation.*

✓ **Participation au fonctionnement de la surveillance Cantine de l'Ecole privée Saint-Maurice- Convention avec l'OGEC**

Compte tenu que le service de Surveillance Cantine des enfants de l'Ecole Privée Saint Maurice n'est plus assuré par la Commune, des engagements ont été pris par cette dernière pour verser une participation financière en compensation.

Le montant de la participation a été fixé en fonction des coûts de ces mêmes services au niveau des enfants des écoles élémentaires et maternelle publiques, à savoir : 5 603 € au titre de la Surveillance Cantine.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour verser la participation financière telle que fixée ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer avec l'OGEC la convention correspondante au titre de l'année 2014/2015.

Les crédits nécessaires au versement de cette participation sont prélevés sur la ligne « Réserve » de l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du BP 2014.

✓ **Indemnité pour prestation lors du repas du 11 Novembre 2014**

A l'occasion du repas du 11 novembre 2014, il a été demandé au Personnel du Restaurant Scolaire d'assurer le fonctionnement du lave-vaisselle, il convient donc de le rémunérer pour la prestation effectuée.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour verser à Mme Muriel RICHARD une indemnité forfaitaire brute de 65 €.

✓ **Régie de recettes de l'Accueil de Loisirs Vacances –Annulation de frais d'inscription**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour rembourser à la Famille AUTHIER les frais d'inscription de leur enfant à l'Accueil Loisirs Vacances pour la période Juillet/Août 2014, soit la somme de 90,90 €.

La dépense correspondante sera mandatée à l'article 658.

✓ **Régie de recettes de l'Accueil de Loisirs Vacances –Annulation de frais d'inscription**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour rembourser à la Famille LEFEBVRE les frais d'inscription de leur enfant à l'Accueil Loisirs Vacances pour la période de Juillet/Août 2014, soit la somme de 44,00 €.

La dépense correspondante sera mandatée à l'article 658.

PERSONNEL

✓ **Recrutement de deux agents non titulaires sur des emplois non permanents dans le cadre de besoins liés à un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de créer dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité les deux emplois non permanents ci-après d'une durée hebdomadaire de 35 heures :

- 1 emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour assurer des missions d'entretien de voirie et de mécanique pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2015.
La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 330 - indice majoré 316, à l'heure effective de travail,

- 1 emploi d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour assurer les fonctions d'Adjoint au Responsable de la structure Accueil de Loisirs de Cruseilles du 1er Janvier au 10 Février 2015.
La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 340 - indice majoré 321, à l'heure effective de travail.

Et autorise Monsieur le Maire à recruter ces agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats correspondants.

✓ **Régime indemnitaire du personnel titulaire d'Animation à temps non complet**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- FIXE comme suit les coefficients de modulation des indemnités ci-après :

⇒ **INDEMNITES D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE**

Versement mensuel

FILIERE	Cadre d'emplois	Montant moyen de référence annuel valeur au 1/11/2005	Coefficient de modulation maximal	Texte de référence
ANIMATION	Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	449,28	8	Décret n°2002-61 du 14/01/2002

⇒ **INDEMNITES D'EXERCICE DES MISSIONS DES PREFECTURES**

Versement par moitié en juin et novembre

FILIERE	Cadre d'emplois	Montant moyen de référence annuel valeur au 1/1/2012	Coefficient de modulation maximal	Texte de référence
ANIMATION	Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	1.153,00	3	Décret n°2012-4157 24/12/2012

- PRECISE que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les dispositions de la présente délibération seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

- ATTRIBUE :

⇒ **La prime de fin d'année** (pour un montant de 1 250,08 € pour un temps complet) aux agents des cadres d'emplois ci-après désignés conformément aux délibérations des 18 septembre 1989 et 30 novembre 1992 :

→ Filière Animation :

- Adjoint Animation 2^{ème} classe

- MAINTIENT la délibération du 15 juin 2005 relative aux conditions d'attribution des primes en cas d'éloignement temporaire du service.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels d'attribution dans la limite des taux fixés dans la présente délibération.



✓ Informations diverses

❖ Monsieur le Maire évoque les deux points suivants :

- Des négociations sont en cours pour l'acquisition ou la mise à disposition par la CCPC du terrain qui jouxte l'école élémentaire publique pour la construction du futur CLAE.
- L'Etablissement Public Foncier a signé l'acquisition des parcelles « Rio Tinto » pour le compte de la Commune. Il s'agit d'une excellente opération d'un montant négocié à 875 000 € portant sur une superficie d'1 hectare ½.

❖ Fabienne BERTHOUD :

- Le Marché de Noël de Cruseilles aura lieu les 13 et 14 Décembre 2014 au gymnase des Ebeaux.
- Le bulletin municipal sera distribué durant la dernière semaine de Décembre.

❖ Michèle TRAON :

- Suite à la réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Salève qui a eu lieu courant Novembre à Cruseilles il a été décidé de relancer le ski de fonds au Salève. Si les conditions sont réunies, l'ouverture pourrait avoir lieu dès cette année.

❖ Catherine CHALLANDE :

- Le bilan de la banque alimentaire est très satisfaisant. Merci aux 45 bénévoles et Pompiers pour leur engagement.

❖ Brigitte CARLIOZ :

- 3045 jouets ont été récoltés lors de la collecte de jouets.
- Il est envisagé de dissoudre l'association des Repas à domicile et de créer une régie spécifique à ce service rattachée au budget de la Commune.
- Une rencontre avec les parents délégués de classe de l'école primaire publique, les responsables du service Enfance/Jeunesse et Maurice ALLERA a eu lieu ce 27 novembre. Les objectifs de cette séance : 1^{er} bilan de la mise en place de l'accueil d'activité périscolaire (TAP) et organisation des différents services périscolaires et extra scolaires de la Mairie. Cette réunion a été constructive, riche en échanges et propositions.

✓ Questions diverses

❖ Nathalie VESIN souhaiterait que la Commission Logements se réunisse plus régulièrement.

❖ Une personne du public souhaite prendre la parole au nom de la Copropriété Van Gogh. Monsieur le Maire lui laisse la parole. Elle souhaiterait que des travaux d'aménagement soient réalisés Route de Malperthuy : éclairages publics, cheminements piétons...

Monsieur le Maire répond que le Projet Urbain Partenarial (PUP) et le groupement de commandes qui a été validé par le Conseil Municipal lors de cette séance intègre l'aménagement de cette route. Les riverains seront associés à la réflexion de cet aménagement.